

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CONTRAT D'ASSURANCE : SEQUOIA

INITIATEUR : SOGECAP - Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances – 086 380 730 RCS Nanterre - Siège social : Tour D2 - 17 bis place des reflets - 92919 Paris La Défense Cedex

Site web : www.assurances.societegenerale.com/fr/Sogecap - Pour plus d'informations : 09 69 362 362

AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT : 8 octobre 2020

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SEQUOIA est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative.

OBJECTIFS : Il permet de se constituer et de valoriser un capital, de préparer sa retraite ou encore de transmettre son patrimoine. Il vous permet d'accéder à une offre de supports d'investissements variée pour combiner le support Sécurité en euros et les supports en unités de compte, en réalisant des versements libres ou programmés.

Les Documents d'Informations Clés relatifs au produit SEQUOIA et aux supports d'investissement sont disponibles à l'adresse suivante : www.assurances.societegenerale.com/fr/sogecap/dic/

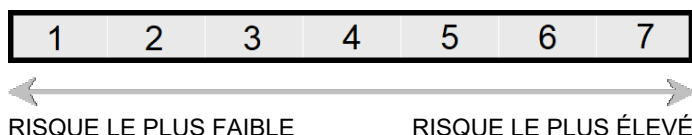
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : L'investisseur pour ce produit est la personne physique qui est en mesure d'investir un minimum de 7 600 EUR, à un horizon de placement à long terme. Ce produit permet d'avoir une garantie des primes nettes versées sur le support Sécurité en euros et d'accéder aux marchés financiers offrant une perspective de rendement en contrepartie d'un risque de perte en capital à travers les supports en unités de compte.

PRESTATIONS D'ASSURANCE : En cas de vie de l'assuré au terme du produit, versement d'un capital ou d'une rente. En cas de décès de l'assuré, SOGECAP pourra verser, le cas échéant, aux bénéficiaires désignés, un capital supplémentaire égal à la différence, lorsqu'elle est positive, entre « le capital minimum » et le capital constitué à la date du décès (sur le support Sécurité en euros et sur les supports en unités de compte). Cette garantie peut être limitée en fonction de l'âge de l'assuré au moment du décès et de la somme des versements effectués. Ces conditions, ainsi que la définition du « capital minimum », sont détaillées dans la Notice d'Information.

TERMES : A tout moment en cas de désaccord sur une modification à apporter au présent produit, SOGECAP ou SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ou l'une de ses filiales co-contractantes ont la possibilité de mettre fin au produit avant son terme par résiliation ou dénonciation. Dans ce cas, les garanties accordées (à l'exception de la majoration du capital constitué, du capital supplémentaire et du capital spécifique lié à la gestion Sérénité prévus dans la Notice d'Information) seront maintenues aux adhésions en cours, dans les mêmes conditions de fonctionnement du produit SEQUOIA. Les adhérents seront informés de cette résiliation par écrit au plus tard un mois avant la date de non renouvellement et un nouvel interlocuteur leur sera indiqué.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. La fourchette indiquée ci-contre représente l'éventail des indicateurs de risque de chaque support d'investissement sous-jacent. Il indique la probabilité que ce support enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse et 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à payer en soit affectée.

La majorité des supports d'investissement ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance du support.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement du produit pour connaître plus précisément le niveau de risque associé à chacun d'entre eux, que vous pouvez trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ».

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

La performance du produit dépend du choix de vos supports d'investissement. Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement choisis.

Versement de 10 000 EUR (net de coût d'entrée du produit)		1 an	4 ans	8 ans
Scénario en cas de décès selon la définition des prestations d'assurance	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 EUR	10 000 EUR	10 000 EUR

QUE SE PASSE-T-IL SI SOGECAP N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance du gestionnaire financier du support d'investissement ou de l'assureur, vous pouvez subir une perte financière. En cas de défaut (faillite) de l'assureur, vous êtes garanti par un fonds de garantie à hauteur d'un montant maximum de 70 000 EUR tous produits confondus détenus chez SOGECAP.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur la performance du produit. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles.

Les chiffres présentés supposent un investissement de 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ces coûts incluent les coûts du produit et les coûts supportés par les supports d'investissement.

Les données ci-dessous présentent la fourchette des coûts sur l'ensemble des supports d'investissement présents au produit.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés (ou aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) spécifiques aux supports d'investissement du produit pour avoir plus de précisions. Vous pouvez les trouver à l'adresse indiquée dans la section « En quoi consiste ce produit ». Ces documents présentent les coûts supportés par le support d'investissement mais pas ceux relatifs au produit SEQUOIA.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (Euros)	de 413 EUR à 1 379 EUR	de 786 EUR à 3 290 EUR	de 1 372 EUR à 10 371 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	de 4,13% à 13,79%	de 1,80% à 6,35%	de 1,40% à 5,60%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS PONCTUELS	COÛTS D'ENTRÉE	de 0,35% à 1,56%	Ces coûts correspondent aux frais liés à l'ouverture du produit et incluent les coûts d'entrée liés aux supports d'investissement sous-jacents. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. Il se peut que vous payiez moins. Ceux-ci incluent les coûts de distribution de votre produit.
	COÛTS DE SORTIE	de 0,00% à 0,00%	Ces coûts correspondent aux frais liés à la sortie du produit à l'issue la période de détention recommandée et incluent les coûts de sortie liés aux supports d'investissement sous-jacents.
COÛTS RÉCURRENTS	COÛTS DE TRANSACTION DE PORTEFEUILLE	de 0,00% à 0,92%	Ces coûts correspondent aux frais d'achat et de vente des investissements sous-jacents.
	AUTRES COÛTS RÉCURRENTS	de 1,00% à 4,47%	Ces coûts correspondent aux frais de gestion prélevés chaque année pour gérer votre produit et aux frais de gestion des supports d'investissement sous-jacents.
COÛTS ACCESSOIRES	COMMISSIONS LIÉES AUX RESULTATS	de 0,00% à 1,01%	Ces coûts correspondent aux commissions liées aux résultats et sont prélevés sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence. Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion du support d'investissement. Le cas échéant, elles sont indiquées dans le « Document d'Informations Clés » ou le « Document d'Informations Clés pour l'Investisseur » du support d'investissement. Elles sont appliquées en supplément des frais de gestion.
	COMMISSIONS D'INTÉRESSEMENT	de 0,00% à 0,00%	Ces coûts correspondent aux commissions d'intéressement. Il s'agit des commissions appliquées par la Société de Gestion d'un support d'investissement au contrat d'assurance lorsque ce fonds atteint une performance supérieure à un niveau déterminé. Dans le cas où ces commissions sont appliquées, elles sont indiquées dans le « Document d'Information Clé » ou le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » du support d'investissement. Elles sont appliquées en supplément des frais de gestion.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le produit prévoit un délai de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle vous êtes informé que votre produit est conclu. Il permet le remboursement intégral des sommes versées.

Période de détention recommandée : 8 ans. La durée recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du produit choisi.

Le rachat partiel ou total du capital constitué sur le produit est autorisé à tout moment sans pénalité (hors fiscalité). Pour chaque support d'investissement, le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Contactez votre conseiller avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit à SOGECAP :

- SOGECAP "Service Relation Client", 42 boulevard Alexandre Martin, 45057 Orléans Cedex 1
- www.assurances.societegenerale.com/fr/reclamation

SOGECAP s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accuserons réception dans ces 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande.

Si votre désaccord persistait après la réponse donnée par SOGECAP, vous pourriez demander l'avis de la Médiation de l'Assurance par voie postale ou par saisine du formulaire en ligne sur son site internet, dont les coordonnées sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance, TSA 50 110 - 75 441 PARIS CEDEX 09, site internet : <http://www.mediation-assurance.org>.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) exerce une mission de protection de la clientèle des secteurs de l'assurance. Le souscripteur peut, sans préjudice des actions en justice qu'il a la possibilité d'exercer et des réclamations qu'il peut formuler à l'assureur, s'adresser à l'ACPR dont les coordonnées sont les suivantes : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution Direction du contrôle des pratiques commerciales, 4 Place de Budapest CS92459 75436 PARIS Cedex 09.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Une tarification complémentaire pourra être appliquée par ailleurs si vous déléguez votre faculté d'arbitrage à un tiers :

En cas de choix de l'option Alliage Gestion, Société Générale perçoit des honoraires dont le montant dépend du capital constitué (60€ TTC annuels pour un capital constitué de 7 500€ à 15 000 € exclu, 174 € TTC annuels pour un capital constitué de 15 000 à 100 000 € exclu; 522 € TTC annuels au-delà). Ces honoraires sont prélevés mensuellement sur votre compte bancaire (soit 5€ TTC/mois, 14,5€ TTC/mois ou 43,5€ TTC/mois en fonction du capital constitué).

En cas de choix de la Gestion Sous Mandat ou de la Gestion Sous Mandat Evolution, la Société de Gestion perçoit une commission de gestion annuelle prélevée sur votre compte bancaire variant de 0,35% à 0,80% TTC de votre capital constitué sur les supports sous mandat. Les conditions sont définies dans le mandat d'arbitrages.